

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

AA/MG



2016

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 22 MARS 2016**

Après avoir procédé à la désignation de Marie-Pierre PERNAT, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures à la salle Ballaloud de MARIGNIER, a, à l'unanimité :

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Procédé à l'élection de Madame Christine CHAFFARD, en qualité de Quatrième Vice-Président de notre syndicat, (Délibération n° 2016-16).
- 2° - Approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 1 035 680 euros et fixé le montant de la contribution des budgets annexes, traitement des déchets et de l'assainissement collectif, aux dépenses d'administration générale du budget principal (Délibération n° 2016-17).
- 3° - Fixé à 226 172 euros le montant global net des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2016, afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget principal et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2016-18).
- 4° - Approuvé le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2016, se rapportant au budget principal (Délibération n° 2016-19).
- 5° - Fixé à 1 000 euros le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée à l'Amicale du Personnel de notre syndicat, au titre de l'exercice 2016 (Délibération n° 2016-20).
- 6° - Fixé à 39 euros le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée à la MUTAME SAVOIE MONT-BLANC, au titre de l'exercice 2016 (Délibération n° 2016-21).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 7° - Approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale hors taxes de 5 945 034 euros (Délibération n° 2016-22).

8° - Fixé à 2 896 557, 40 euros toutes taxes comprises le montant global des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2016, afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2016-23).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

9° - Approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale hors taxes de 8 185 495 euros (Délibération n° 2016-24).

10° - Fixé à 4 487 450 euros toutes taxes comprises le montant global des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2016, afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif de l'exercice 2016, portant sur le budget annexe traitement des déchets et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2016-25).

11° - Fixé à 280 000 euros, le montant global 2015 à répartir entre les collectivités adhérentes sur l'exercice 2016 et fixé le montant des reversements affectés à chacune des collectivités adhérentes (Délibération n° 2016-26)

12° - Approuvé le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2016, se rapportant au budget annexe traitement des déchets et transformé un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en emploi à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} avril 2016 (Délibération n° 2016-27).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 2016

Le Président,

Gilbert CATALA.